



Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 2002

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

ÉDITION SPÉCIALE

Rapport d'activités et situation financière de la municipalité en 2002

Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 2002 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2002

En 2002, nous avons poursuivi plusieurs actions qui ont eu pour effet l'accroissement de la qualité de vie des résidents de Sainte-Pétronille. Dans l'ensemble, nous avons mis l'accent sur les activités suivantes :

- L'amélioration de notre patrimoine communautaire (dont la rénovation de la salle du conseil);
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières;
- L'embellissement continu de notre village dont l'inauguration officielle du circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île*;
- Le dévoilement d'une plaque commémorative soulignant le 350^e anniversaire du mariage d'Éléonore de Grandmaison et de Jacques Gourdeau;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (centre Raoul-Dandurand, bibliothèque, loisirs, module de jeux pour les jeunes, terrain de pétanque, etc.);

- Une prestation de services municipaux plus efficaces;
- Une gestion budgétaire toujours aussi serrée.

La MRC *Île-d'Orléans* a vécu sa première année au sein de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) d'une manière très harmonieuse; comme vous le savez, les trois MRC de la rive nord (*Île-d'Orléans*, *Côte-de-Beaupré* et *Jacques-Cartier*) sont représentées au conseil de la CMQ par leur préfet. Il semble acquis que la CMQ sera un organisme de concertation régionale avec un personnel restreint d'environ 15 personnes. Bien que nous ayons échappé aux fusions, nous avons dû contribuer aux coûts associés à la mise en œuvre de ce nouvel organisme. En 2002, la quote-part de la municipalité de Sainte-Pétronille a été relativement modeste et les coûts ont été absorbés à même nos budgets réguliers.

En 2002, nous avons effectué les travaux d'entretien nécessaires au maintien de la qualité de notre réseau de rues municipalisées. Vous pouvez compter sur le savoir de M. Marcel Laflamme, conseiller responsable aux infrastructures municipales, pour bien répondre aux besoins de la municipalité. En 2003, nous poursuivrons notre programme d'entretien mais nous n'envisageons pas faire de grands travaux puisque nos rues sont maintenant dans un état fort satisfaisant. Il faudra cependant prévoir un budget spécial pour réparer le mur de la rue Horatio-Walker dont une partie s'est affaissée sur une longueur d'environ 15 mètres.

Les travaux extérieurs au *Centre communautaire Raoul-Dandurand* ont été achevés en préservant l'unité architecturale de ce bel ensemble patrimonial. En 2003, nous procéderons aux améliorations à l'intérieur du Centre (portes, toilettes, électricité, peinture, etc.).

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de M. Robert Martel, a été particulièrement actif cette année. Le 11 août 2002, notre municipalité a souligné le 350^e anniversaire du mariage d'Éléonore de Grandmaison et de Jacques Gourdeau, dont l'arrière-fief de Beaulieu allait, deux siècles plus tard, donner naissance, en même temps que son nom, au village qui s'appelle maintenant Sainte-Pétronille.

À ce rassemblement auquel tous les citoyens avaient été conviés participaient, en compagnie des élus, les membres de l'Association mondiale des descendants d'Éléonore de Grandmaison (l'AMDEG) dont certains étaient venus de l'étranger. Soulignons que, mariée quatre fois et quatre fois veuve, Éléonore a fondé deux familles, dont celle des Gourdeau. Dans un hommage commun de la municipalité et de l'AMDEG à Éléonore de Grandmaison, nous avons dévoilé une plaque commémorative dont le motif souligne les liens qui unissent notre village à cette pionnière, la première européenne à s'être installée à l'Île d'Orléans dès 1648. Puis, en dévoilant, tout à côté du monument, un panneau rappelant le 350^e anniversaire de son mariage avec Jacques Gourdeau, nous avons procédé à l'inauguration officielle du circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île*. Ce panneau est en fait le premier de dix panneaux d'interprétation, en même temps qu'il constitue le point de départ d'un parcours de quatre kilomètres

évoquant les débuts, le développement de la pointe ouest de l'île et la richesse patrimoniale de notre village.

Merci à tous les membres du comité et à tous les citoyens et citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir à l'un des plus beaux villages du Québec. C'est pour cette raison que l'embellissement continu du village est devenu une de nos grandes priorités, convaincu que ces actions ajoutent à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif.

La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle fidèle; la rénovation récente de cet équipement culturel a grandement contribué à accroître son efficacité et à raviver le sentiment de dévouement des bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise Paquet, gèrent ce service municipal avec beaucoup de générosité. Rappelons que vous pouvez visiter le site internet de l'Île d'Orléans et de chacune des municipalités à l'adresse suivante : www.iledorleans.qc.ca; vous y trouverez des informations utiles concernant tous nos services municipaux.

En ce qui a trait à la sécurité publique, rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) gère avec succès un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Les statistiques montrent que le taux de criminalité et de méfaits est quasi-inexistant; cela contribue certainement à accroître la tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes de Sainte-Pétronille. La SQ a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. N'hésitez pas à communiquer avec M. Gaston Lebel, secrétaire-trésorier de la municipalité au 828-2270 ou avec le chef du service de police, au 828-4141, pour toutes questions touchant votre sécurité. Le comité de Sécurité publique de l'Île d'Orléans composé de quatre maires, du chef de poste et de son adjoint, a implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. Mme Mireille Morency est la conseillère responsable de la sécurité publique, des mesures d'urgence et des services d'incendie. Elle est également porte-parole du conseil auprès de l'équipe de la bibliothèque. N'hésitez pas à faire appel à ses services en cas de besoin.

Le comité consultatif de l'urbanisme, sous la gouverne du conseiller Harold Noël, accompli un travail assidu en agissant avec diligence tout en étant très vigilant. Une

centaine de permis seront émis en 2002, soit un nombre équivalent à celui de l'année précédente. Ce souci marqué pour l'entretien et l'amélioration des propriétés a sûrement contribué significativement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent une grande confiance en l'avenir de la part des contribuables. En 2003, le comité doit mettre en marche la procédure consistant à rendre ses règlements municipaux conformes au nouveau schéma d'aménagement de la MRC.

En 2002, nous avons maintenu l'accessibilité au sentier pédestre du *Boisé de Sainte-Pétronille*. C'est la meilleure façon de protéger et de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous réitérons notre invitation à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chênaie boréale. Tel que mentionné précédemment, s'ajoute maintenant à ce sentier, le circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île* de quatre kilomètres.

Le nouveau comité des loisirs mis en place par Mme Brigitte Fiset, conseillère responsable aux loisirs, coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes : une piste de ski de fond d'une longueur d'environ quatorze kilomètres, trois courts de tennis, deux patinoires, un terrain de balle molle et de sports mixtes, un terrain de jeux coopératifs d'été, un module de jeux de plein air pour les enfants, une petite piscine pour les jeunes, deux jeux de pétanque (pour les aînés !) ainsi que diverses activités à caractère social, créatif ou éducatif. Les activités du terrain de jeux coopératifs sont particulièrement populaires; elles attirent chaque année un grand nombre de jeunes participants.

Soulignons également le travail assidu de Mme Lucie Lemieux, conseillère responsable à l'information des résidants et des résidentes. Si vous êtes satisfait de votre

journal d'information communautaire *Le Beau Lieu* ou si vous souhaitez contribuer à la rédaction du journal, n'hésitez pas à lui en faire part. Mme Lemieux est également membre du conseil d'administration du journal *Autour de l'Île*.

Enfin, il est important de noter la très grande satisfaction des propriétaires envers les services d'entretien d'hiver et de déneigement. C'est le conseiller Denis Chatigny qui est responsable de ce volet des activités municipales et il fait un travail remarquable. Il est également très actif au chapitre des services aux citoyens et aux citoyennes, particulièrement en ce qui a trait à l'application du règlement sur les nuisances publiques.

Le succès de la gestion municipale réside, à mon avis, dans la cohésion et le dévouement des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. À Sainte-Pétronille, un grand nombre de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur apport nous permet de fournir une très bonne qualité de service à un faible coût par comparaison avec des municipalités qui payent des frais beaucoup plus élevés et qui offrent un même niveau de service.

Enfin, je tiens à mentionner le travail exemplaire et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme secrétaire-trésorier de notre village depuis 26 ans. Gaston est toujours disponible pour répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Il est remarquablement bien secondé par Mme Patricia Couture, secrétaire à temps partiel et responsable de la rédaction et de l'infographie du journal *Le Beau Lieu*. Je profite également de cette occasion pour remercier M. Dany Laflamme, employé municipal à temps plein qui, appuyé de Jean Fiset, employé occasionnel de la municipalité, fait un travail considérable.

Rémunération des élus

Jacques Grisé	Maire	
	- Rémunération	3 939 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 969 \$
	Membre du Conseil de la MRC	
	- Rémunération	3 120 \$
	- Allocation de dépenses	1 800 \$

Denis Chatigny	Conseiller	
	- Rémunération	1 532 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	766 \$
Mireille Morency	Conseillère	
	- Rémunération	1 532 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	766 \$
Marcel Laflamme	Conseiller	
	- Rémunération	1 532 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	766 \$
Lucie Lemieux	Conseillère	
	- Rémunération	1 532 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	766 \$
Brigitte Fiset	Conseillère	
	- Rémunération	1 532 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	766 \$
Harold Noël	Conseiller	
	- Rémunération	1 532 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	766 \$

Une situation financière très saine

Pendant l'année 2002, nous avons affecté une petite partie de notre surplus accumulé à des dépenses d'infrastructure que nous avons budgétées l'année précédente. Ainsi, le budget équilibré de l'année dernière était de 646 000 \$ et nous terminerons l'année 2002 avec un surplus accumulé de l'ordre de 80 000 \$.



Encore une fois, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine; elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Ainsi votre municipalité n'a aucune dette à long terme; elle n'encourt donc aucune dépense d'intérêt. Votre patrimoine continue de croître à un rythme soutenu, ce qui est de bon augure dans le contexte financier de l'année 2002. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation de la grande région de Québec; je suis convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons une *petite* entité, selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les dépenses qui ont avantage à être partagées*.

Nous entendons poursuivre notre politique d'une gestion serrée des finances municipales; les membres du conseil continueront donc de déployer tous leurs efforts afin de protéger votre pouvoir d'achat. Lorsque j'ai été élu maire il y a neuf ans, je m'étais fixé comme objectif de réaliser tous les travaux d'infrastructure réguliers et d'offrir des services de grande qualité sans engendrer de déficit et sans augmenter le taux de taxation lié à la gestion municipale au-delà du taux d'inflation. Cette année ne sera pas différente des autres.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus est générée par les taxes foncières car nous ne recevons plus de transferts gouvernementaux du type TGE (répartition aux municipalités d'une partie des taxes des entreprises de télécommunication de gaz et d'électricité). De plus, ayant peu de marge de manœuvre au chapitre des dépenses, la municipalité doit taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement. En l'an 2001, nous avons appliqué les résultats de notre nouveau rôle d'évaluation foncière, lequel éliminait presque entièrement les effets de la sous-évaluation que nous avons vécus au cours des années précédentes. Ainsi, l'évaluation foncière totale de la municipalité, qui était de 59 714 400 \$ en 2000 passa à 72 900 000 \$ en 2001 et à environ 74 000 000 \$ en 2002, une augmentation de 22 % qui a été compensée en 2001 par une diminution correspondante du taux de taxation.

Comme le rôle d'évaluation est récent, la richesse foncière uniformisée (RFU) de la municipalité sera sensiblement du même niveau que celui de la dernière année, soit environ 74 000 000 \$. Il est important de noter que le gouvernement facture la municipalité en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) pour les services rendus par la S.Q.; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC, les contributions que nous avons à faire dans le cadre de notre appartenance à la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ou la taxe que la commission scolaire vous impose. On peut donc conclure que si les taux de taxation de ces organismes ne changent pas trop, vous devriez payer environ le même niveau de taxes.

Quant au taux de taxation attribuable à l'administration municipale, nous prévoyons qu'il demeurera au même niveau que celui de l'année précédente. Dans l'ensemble, j'estime que le taux de taxation global sera sensiblement le même que l'année dernière, soit entre **68 cents et 70 cents du 100 \$ d'évaluation foncière**. Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux sans augmenter le taux de taxe foncière au-delà du taux d'inflation, ce qui est conforme à la politique de taxation à laquelle je réfèrais plus haut. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie.

L'exercice de planification budgétaire que nous entreprendrons bientôt nous amènera à prendre en compte des besoins de revenus de taxation d'environ 500 000 \$. Le budget équilibré pour 2003 devrait être de l'ordre de 650 000 \$ en calculant l'ensemble de toutes les recettes.

*Comparaison 2000-2003***

	Total de l'évaluation foncière municipale	Taux de la taxe foncière appliqué	Revenus générés par les recettes de taxation*	% des revenus de taxation pour payer les services de la SQ
2000	59 714 400 \$	82 cents du 100 \$	489 658 \$	26,7 %
2001	72 900 000 \$	68 cents du 100 \$	495 720 \$	26,4 %
2002	73 500 000 \$	68 cents du 100 \$	500 100 \$	26,5 %
2003	74 000 000 \$	68-70 cents du 100 \$	505 000 \$ à 520 000 \$	26 %

* À ce montant, il faut ajouter une somme encore indéterminée par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective. En 2002, ce montant était de 106 \$ par résidence.

** Prévisions pré budgétaires.

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera sensiblement le même, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 650 000 \$; il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fait partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos taxes et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. **Notre objectif est de maintenir les revenus provenant des taxes sensiblement au même niveau que l'année précédente et de ne pas endetter les citoyens et les citoyennes de Sainte-Pétronille.**

Jacques Grisé
Maire de Sainte-Pétronille

